



Mentions Légales

J'autorise à l'organisateur du jeu le traitement de mes données à caractère personnel : soit directement, soit à travers son réseau de distribution ainsi que ses sous-traitants, établis en Tunisie, et/ou de sa société mère, qui sont soumis aux mêmes obligations qui incombent à l'opérateur en matière de traitement des données personnelles et qui assument leurs responsabilités en cas de non-respect de la loi en vigueur.

L'organisateur du jeu s'oblige à ce que les données à caractère personnel du participant ne soient utilisées que pour les besoins exclusifs de l'exercice de son activité conformément aux lois en vigueur et dans le strict respect des obligations mises à sa charge en vertu des conventions de licence qui lui sont attribuées.

L'organisateur du jeu s'oblige en outre, à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité du traitement des données à caractère personnel du participant et leur sécurité, et s'engage à ce que les données à caractère personnel du participant soient traitées loyalement et dans la limite nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Je reconnaissais avoir été informé de mon droit d'accéder aux données à caractère personnel me concernant, de les modifier ou de s'opposer à leur traitement au sens retenu par la loi organique n°2004-63 du 27 juillet 2004, portant sur le traitement des données à caractère personnel. Je confirme être éclairé sur mon pouvoir de saisir l'Instance nationale de protection des données personnelles pour tout litige afférent à l'exercice de mes droits conformément aux dispositions de la loi précitée.



REGLEMENT Draw Popup sur Ooredoo.tn

Article 1 : L'Organisateur de l'action

La société Ooredoo Tunisie S.A, Société Anonyme de Droit Tunisien au Capital de Trois Cent Cinquante Neuf Millions Cent Soixante Douze Mille (359.172.000) Dinars, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique N°789012H, ayant son Siège Social aux Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac- Tunis, représentée aux fins des présentes par son Directeur Général M. Mansoor Al-Khater.

(Ci-après 'L'Organisateur »)

La société Ooredoo Tunisie organise, une action sur le site web ooredoo.tn dans les conditions ci-après définies.

Article 2 : Durée de l'action et mode de participation

2.1 Durée :

L'action « Draw Popup » objet du présent règlement de jeu, sera lancée le 25 Juillet 2024 jusqu'au 02 Octobre 2024.

2.2 Participation :

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidente en Tunisie à l'exception des personnes citées dans l'article 4 du présent règlement.

La participation implique l'acceptation pure et simple du règlement complet ainsi que des résultats de l'action.

Les personnes qui souhaitent y participer peuvent se présenter aux boutiques Ooredoo et remplir gratuitement le bulletin de participation.

Tout mineur participant à cette action sera considéré comme ayant obtenu l'accord préalable de son tuteur.

2.3 Principe :

Toute personne qui accédera au site ooredoo.tn pendant la période du 25 Juillet 2024 au 02 Octobre 2024 sera invitée, à travers une fenêtre « popup », à insérer son numéro de téléphone et entrera automatiquement dans **un tirage au sort** donnant la possibilité à l'abonné de gagner un cadeau.



L'abonné pourra aussi se présenter aux boutiques Ooredoo et remplir un ou plusieurs bulletins de participation. Le participant doit compléter le bulletin d'une écriture lisible comportant un numéro de téléphone GSM valable. En outre, le bulletin devra aussi comporter le nom, le prénom et Numéro CIN du participant.

Le participant, avant de participer, donne son consentement en cochant une case dans le bulletin de participation susmentionné ou sur le site web ooredoo.tn, stipulant son accord pour le traitement de ses données personnelles dans le cadre du présent règlement.

Les chances pour l'abonné d'être tiré au sort augmenteront proportionnellement avec le nombre de fois qu'il accédera au site web et insérera son numéro de téléphone.

Vingt (20) gagnants seront choisis au tirage au sort à raison de deux (2) gagnants par semaine. Les gagnants de la semaine seront contactés par un huissier notaire pendant la semaine d'après.

Le présent règlement de jeu est sans obligation d'achat.

Article 3 : Les lots

Vingt (20) gagnants seront tirés au sort parmi la liste des clients ayant accédé au site web entre le 25 Juillet et le 02 Octobre 2024 et inséré leurs numéros de téléphone.

Les cadeaux offerts sont :

Cadeau à gagner	Quantité	PU	Budget
Montant cash	20	1000	20000

Article 4 : Conditions d'éligibilité

Sont exclues de toute participation à cette action, les personnes travaillant pour le compte de la société OOREDOO TUNISIE ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'action.



Article 5 : Désignation des gagnants et tirage au sort

Un tirage au sort aura lieu chaque semaine pour faire gagner deux (2) personnes qui ont accédé au site web et inséré leurs numéros dans la popup pendant la semaine qui précède le tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué par l'huissier de justice Maître NAOUFEL JEBIR, dont le cabinet est sis au 175 av Habib Bourguiba-2015 Le Kram.

Les gagnants tirés au sort seront contactés par téléphone le jour même du tirage pour les informer de leurs gains.

Le gagnant aura jusqu'à 15 jours à partir de la date de déclaration des résultats pour récupérer son lot et pour toute réclamation relative au lot gagné.

Article 6 : Remise des lots

La remise du lot se fera au siège d'Ooredoo Tunisie, sis aux Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac- Tunis.

Le gagnant autorise Ooredoo Tunisie à vérifier ses coordonnées (adresse postale et/ou numéro de téléphone).

A ce titre, chaque gagnant qui se présente pour récupérer le lot devra être muni d'une pièce d'identité.

Si le gagnant n'en n'est pas propriétaire de la ligne avec laquelle il a participé, il devra impérativement présenter une procuration du propriétaire du numéro, à défaut, il sera disqualifié et le lot gagné demeurera acquis pour les Organisateurs.

Le gagnant devra se présenter dans un délai ne dépassant pas les quinze (15) jours à partir de la date de déclaration des résultats.

A défaut de remplir les conditions susvisées, le gagnant sera disqualifié et le lot gagné ne sera plus la propriété du participant et demeurera acquis par Ooredoo Tunisie.

Article 7 : Consultation du Règlement de l'action Draw Popup

Le règlement de l'action 'Draw Popup' sera disponible gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse du siège social de Ooredoo à l'adresse suivante : immeuble zénith, les jardins du lac, 1053 les Berges du Lac, Tunis.

Il sera communiqué à toute personne sur simple demande envoyée à l'adresse susmentionnée.



Le présent règlement est déposé chez le Notaire Maître Nour Houda El Ajmi au 06, rue Essourour, Chouchet Rades à Ben Arous.

Article 8 : Remboursement

La participation au jeu est gratuite, aussi, toute personne participant au jeu pourra obtenir sur demande envoyée à l'adresse du jeu le remboursement des frais de timbre nécessaire à la demande de communication du présent règlement.

Article 9 : Informations et protection des données personnelles

Les données personnelles collectées pour les finalités du présent règlement seront conservées et utilisées conformément à la loi organique N° 2004-63 du 27 Juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel.

L'Organisateur du règlement de jeu s'engage à ce que les données à caractère personnel du participant soient collectés dans le respect des dispositions mentionnés dans la loi organique de 2004, notamment le consentement préalable du participant, et utilisées d'une façon légitime uniquement pour les besoins exclusifs du jeu susmentionné et conformément aux lois en vigueur et dans le strict respect des obligations mises à sa charge en vertu des conventions de licence qui lui sont attribuées.

L'Organisateur du règlement de jeu s'engage à utiliser les données personnelles collectés uniquement aux fins du jeu susmentionné, conformément aux lois en vigueur et dans le strict respect des obligations mises à sa charge en vertu des conventions de licence qui lui sont attribuées.

Tous les participants au présent règlement de jeu ont le droit à l'information sur la finalité de la collecte de leurs données, d'accéder aux données à caractère personnel les concernant, de les modifier de s'opposer à leur traitement au sens retenu par la loi organique n°2004-63 du 27 juillet 2004, portant sur le traitement des données à caractère personnel. Les participants pourront saisir l'Instance nationale de protection des données personnelles pour tout litige afférent à l'exercice de ses droits conformément aux dispositions de la loi précitée.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse e-mail suivante : zied.ktari@ooredoo.tn , ou bien à l'adresse suivante : Immeuble le Zénith Tunisie Les berges du lac 2, 1053, Tunis.

Article 10 : Contrôles et réserves

L'Organisateur se réserve le droit, notamment en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de suspendre et de modifier l'action.



Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés et seront insérés dans un avenant au présent règlement qui sera visé par le notaire.

Article 11 : Loi applicable et règlement des différends

Le présent règlement est soumis à la loi Tunisienne.

Toute question relative à l'application ou à l'interprétation du règlement sera tranchée à l'amiable.

Tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'application du règlement ou à l'occasion du lancement de cette action sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis 1.

Article 12 : Fraude

L'Organisateur pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Ooredoo Tunisie

Mansoor Al Khater

Maitre

Nour El Houda El Ajmi

Maitre

Naoufel Jebir